

## LES SPECIFICITES DE L'ASSEMBLEE DES REGIONS D'EUROPE

	ASSEMBLEE DES REGIONS D 'EUROPE	COMITE DES REGIONS	CONGRES DES AUTORITES LOCALES ET REGIONALES
<b>FONDE</b>	1985	1994	1994
<b>STRUCTURE</b>	<b>Association</b> de régions membres	<b>Organe consultatif</b> de l'UE	<b>Organe consultatif</b> Du Conseil de l'Europe
<b>MEMBRES</b>	Les régions en tant qu'entités sont membres de l'ARE. L'adhésion n'est pas liée à une personne ou une fonction. L'adhésion est volontaire.	Le niveau <b>local ainsi que le niveau régional sont présents</b> mais sans séparation entre les niveaux. Les membres sont des individus désignés pour une période de 4 ans par leurs gouvernements nationaux; c'est pourquoi ils sont pour vocation de <u>représenter les intérêts locaux et régionaux de leurs pays.</u>	Le Congrès est composé de <b>représentants du niveau local et régional</b> différenciés par l'utilisation d'un système bicaméral. Les membres sont des individus nommés par leur gouvernement national.
<b>STRUCTURE DE TRAVAIL</b>	L'ARE est composé de 3 Commissions et 3 Comités permanents : Économie et développement régional (Commission 1) Politique sociale et Santé publique (Commission 2) Culture, éducation Jeunesse et coopération internationale (Commission 3)  Comité Permanent des affaires institutionnelles  Comité Permanent sur l'égalité des Chances  Comité Permanent sur la surveillance continue et l'évaluation  <b>Chaque membre s'engage dans le(s) Comité(s) et Commission(s) qu'il choisit.</b> Les membres choisissent les thèmes traités par les Commissions et l'organisation en tant que telle.	Le Comité des régions se compose de six Commissions <sup>1</sup> dont la composition et les pouvoirs sont déterminés au début de chaque période de 4 ans. Les commissions sont <b>représentatives de la composition générale du Comité</b> en terme de sexe, parti politique et nationalité. Chacun fait partie d'au moins une Commission.	<b>Chaque membre du Congrès est représenté dans l'une des trois commissions statutaires</b> <sup>2</sup> qui examinent des questions soulevées par le Bureau ou qui leur sont déléguées.  Suite à l'adoption de la charte du Congrès révisée par le Comité des Ministres le 19 Janvier 2011, l'ancien Comité Permanent a été remplacé par un Forum Statutaire qui comprend les Présidents de toutes les délégations nationales et les membres du Bureau.  Le Forum agit au nom du Congrès entre les sessions. Il est réuni par le Président, si nécessaire, entre les sessions du Congrès. Les Présidents des Commissions et les Présidents de groupes politiques y participent sans droit de vote.

<sup>1</sup> Actuellement (03/2012) les six Commissions s'occupent de : la politique de la cohésion territoriale; la politique économique et sociale ; l'éducation, de la jeunesse et de la recherche; l'environnement, du changement climatique et de l'énergie; la citoyenneté, de la gouvernance, des affaires institutionnelles et extérieures et des ressources naturelles.

<sup>2</sup> Commission de suivi, Commission de la gouvernance, Commission des questions d'actualité. Plus d'information sous : [http://www.coe.int/t/congress/Fonctionnement/statutory-committees/default\\_FR.asp?mytabsmenu=2](http://www.coe.int/t/congress/Fonctionnement/statutory-committees/default_FR.asp?mytabsmenu=2)

<p><b>GROUPES POLITIQUES ET NATIONAUX</b></p>	<p><b>Pas de groupes politiques ou nationaux.</b> Discussions et débats font partie du travail de l'ARE. La multitude des expériences et des opinions des hommes politiques représentants nos membres composent notre force.</p>	<p>Les membres sont définis selon la proposition des pays membres et font partie d'un <b>parti politique</b> et d'une <b>délégation nationale</b>. Les partis politiques jouent un rôle important; <u>la composition des commissions est seulement décidée après des négociations entre les partis.</u></p>	<p>Chaque Etat a sa propre procédure pour la désignation des membres et le nombre des représentants est pré-établie. Le Congrès est organisé selon des <b>délégations</b> nationales ainsi que des <b>partis politiques</b>, cependant le pouvoir des partis est moins présent qu'au sein du CdR.</p>
<p><b>INFLUENCE SUR LA PRISE DE DECISION</b></p>	<p>Les régions de l'ARE <b>travaillent ensemble avec des contacts ARE pour promouvoir leurs idées</b> auprès du PE, de la Commission et du Conseil. L'ARE prend en considération le point de vue de ses membres et <b>allie des régions membres</b> qui font du lobbying pour des sujets similaire.</p>	<p>Le CdR est <b>consulté</b> par la Commission qui traite les sujets du niveau local et régional. <u>Son opinion est non obligatoire.</u> D'après le Traité de Lisbonne il peut porter plainte contre une décision de la Commission devant la Cour européenne de justice si la décision ne respecte pas le principe de la subsidiarité.</p>	<p>Le Congrès <b>conseille</b> le Comité des Ministres et l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe sur toute question concernant les politiques régionales et locales.</p>
	<p><b>ASSEMBLEE DES REGIONS D'EUROPE</b></p>	<p><b>COMITE DES REGIONS</b></p>	<p><b>CONGRES DES AUTORITES LOCALES ET REGIONALES</b></p>
<p><b>RESEAU PANEUROPEEN</b></p>	<p>60% des membres de l'ARE sont issus de l'UE 40% viennent de pays hors UE</p>	<p>Seulement les membres de l'UE sont représentés</p>	<p>Les membres du Conseil de l'Europe sont présents (47 Etats)</p>
<p><b>PROJETS CONCRETS</b></p>	<p>L'ARE a développé une grande variété de programmes, qui nous permettent de <b>travailler en lien direct avec les citoyens</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Eurodyssée</b>: programme d'échange entre régions permettant aux jeunes diplômés d'acquérir une première expérience professionnelle dans une région partenaire.</li> <li>- <b>Universités d'été</b>: Une fois par année les universités d'été rassemblent des fonctionnaires et des jeunes intéressés par des sujets européens pour des débats, des échanges d'expérience et de bonnes pratiques autour d'un sujet commun.</li> <li>- <b>Forum Citoyen européen</b> : Permet une véritable participation des citoyens dans le processus européen. Ils engendrent des débats entre citoyens, hommes politiques régionaux et représentants de l'Union européenne au sujet de l'avenir de l'Europe.</li> <li>- <b>Réseau des jeunes de l'ARE</b> : conçu comme plateforme commune pour les organisations/ conseils/ parlements régionaux de jeunesse dans la grande</li> </ul>	<p>Pas de projet en lien direct avec les citoyens; il s'agit purement d'un organe consultatif.</p>	<p>Il soutient différents projets en lien avec le Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-<b>NALAS (Associations nationales des pouvoirs locaux d'Europe du Sud est)</b>: partenariats de villes en ancienne Yougoslavie avec des villes en Europe de l'Ouest pour le soutien de réformes démocratiques (<a href="http://www.nalas.eu">www.nalas.eu</a>)</li> <li>-<b>ADL (Agences de la Démocratie Locale)</b>: développement de réseaux pour les collectivités locales en Europe du Sud</li> </ul> <p>Il a contribué au lancement de l'ENTO :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-<b>ENTO (European Network of Training Organisations) pour les autorités locales et régionale</b>. Son objectif principal est d'augmenter la capacité des autorités locales et régionales à remplir leur rôle en s'assurant que leur personnel est bien formé et qualifié (<a href="http://www.ento.org">http://www.ento.org</a>).</li> </ul>

	<p>Europe.</p> <p>Le réseau de l'ARE est la seule plateforme pour organisations/ conseils/ parlements régionaux de jeunesse en Europe et travaille sur les sujets actuels les plus importants (développement durable, vie professionnelle et entrepreneuriat des jeunes, culture et éducation, santé et affaires, communication et media).</p>		
--	--	--	--

### Informations clés sur l'ARE

- **Réseau ouvert:** toute région peut adhérer; l'adhésion active est limitée aux entités régionales
- **Absence de couleur politique et de groupes nationaux:** des accords sont conclus par discussion, des groupe d'intérêts se forment pour chaque sujet individuellement
- **Réunions:** deux plénières par an et par Commission, deux réunions de Présidium, deux réunions de Bureau et une Assemblée Générale
- **Organisation en lien direct avec le citoyen:** les programmes de l'ARE incluent directement les citoyens et les familiarisent avec l'Europe
- **Programme de travail:** les membres décident dans chaque commission quelles seront les priorités politiques pour l'année à venir, les régions elles-mêmes décident quels sujets devraient être discutés (**pas d'agenda pré-établi**)

Pour des informations supplémentaires rendez-vous sur notre site sous : [www.aer.eu](http://www.aer.eu)

Créé par LK, 18/02/2008  
 Actualisé par AC, 08/03/2012